LES DECHETS MODE D'EMPLOI

C'est le SMCTOM (syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères) de la Haute Dordogne, auquel adhère la Commune de Bourg-Lastic et dont Gilles Bellaigue est le Président, qui assure la gestion des déchets des 35 communes du secteur sud-ouest du département.

La gestion de nos ordures ménagères se fait dans les conditions exposées ci-après :

Bennes encombrants et déchets verts

Lors de l'assemblée générale du 11 décembre 2014, les élus du SMCTOM de la Haute Dordogne ont décidé de supprimer les bennes à objets encombrants mises à disposition sur les communes de Heume l'Eglise, Prondines, Messeix, Savennes, Olby, Mazayes, Vernines, Saint Julien Puy Laveze, Avèze, Saint Sulpice, Bourg-Lastic.

Ce service a été mis en place pour les particuliers, mais il devient problématique en raison d'une mauvaise utilisation des bennes d'un point de vue environnemental et financier.

S'agissant de notre benne installée au « Point propre » de Gimard, nous avons constaté de l'incivisme à de nombreuses reprises : destruction des panneaux d'information, présence de déchets dangereux (huile de vidanges, piles, batteries, pneus…) ou recyclables (cartons, plastiques, déchets électriques et électroniques, verre…), utilisation par les professionnels et nombreux apports en provenance du département voisin de la Corrèze

Pour ce qui concerne la benne « déchets verts », il faut savoir que ceux-ci sont transportés à l'ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) de Saint Sauves. Or, le 27 février dernier la benne livrée à la plateforme n'a pas pu être exploitée car elle était trop polluée. Ce sont donc 7T720 initialement destinées au compostage qui ont été enfouies.

Depuis le 1er janvier 2014, le VALTOM (syndicat pour la valorisation et le traitement des ordures ménagères), de compétence départementale, a pris en charge la compétence « traitement »,. Par conséquent le SMCTOM lui livre désormais nos déchets qui lui sont facturés 99 € TTC (sans transport) par tonne d'encombrants. Les déchets non triés et non susceptibles d'être livrés au VALTOM sont enfouis sur notre installation de stockage de déchets non dangereux à Saint Sauves d'Auvergne.

Pour l'année 2014, les encombrants de Bourg-Lastic ont représenté pour le SMCTOM un coût de 33 639 € (sans le transport). Le syndicat ne peut plus continuer à supporter de telles charges pour des déchets qui peuvent être valorisés.

	Encombrants		**Déchets verts**	
	Rotation	**Tonnage**	**Rotation**	**Tonnage**
Janvier	2	15,05	1	6,5

Février	3	23,4	1	10,45
Mars	5	39,2	2	10,75
Avril	5	28,1	3	23,4
Mai	3	20	3	30,55
Juin	4	23,7	3	19,7
Juillet	5	34,58	4	30,1
Aout	5	35,75	4	28,6
Septembre	5	35,4	5	34,15
Octobre	5	37,75	5	34,45
Novembre	5	28,58	5	33,08
Décembre	3	18,28	1	8,4
Total	**50**	**339,79**	**37**	**270,13**

En conséquence de ce qui précède les bennes « encombrants » seront supprimées à partir du **1er juillet 2015**. La benne « déchets verts » sera encore mise à disposition mais il faudra être vigilant sur les apports car seuls les déchets de tonte, de taille seront tolérés… Si des nuisances se produisent le syndicat se verra dans l'obligation de supprimer ce service.

Le non-respect de ces règles et les décharges sauvages seront sanctionnés.

QUE FAIRE DESORMAIS DE NOS DECHETS ?

Nos déchets doivent être traités en considération de leur nature et selon les dispositions exposés ci-dessous :

- **Le point d'apport volontaire de Bourg-Lastic situé au lotissement Gimard :**

Ce point vous permet de faire le tri sélectif. Les emballages doivent être mis-en vrac dans les bacs, sans sacs plastiques.

Rappel des consignes :

- Bac à bande jaune : les bouteilles et les flacons en plastiques avec leurs bouchons (bouteilles de jus de fruit, soda, eau, les flacons produits ménagers et d'hygiène…), les briques alimentaires (jus de fruit, soupe, crème…), les emballages en métal acier/alu (cannettes, boites de conserves, bidon de sirop, aérosol, barquette en aluminium…)
- Bac à bande bleu pour le papier/carton (propres et secs) : journaux, magazines, prospectus, catalogues, annuaires, enveloppes…
- Bac à bande verte pour les bouteilles, pots, bocaux en verre.
- Bac à bande orange pour les huiles de vidange
- Poubelle rouge pour les piles

Ce qui ne se trie pas : films et sacs plastiques, yaourts, barquettes en polystyrène, pots de fleurs, vaisselles, porcelaine, faïence, est à mettre avec les ordures ménagères.

En parallèle des bacs jaunes seront mis en place. La commune travaille en liaison avec le SMCTOM pour définir l'emplacement de ces containers (en principe un par village et un par quartier dans le bourg).

- **Le Relais**

Un container Le Relais a été mis en place sur l'ancienne route de Lastic. Il est conçu pour les vêtements, les chaussures, linge de maison (draps, torchons, serviettes, mouchoirs…), petite maroquinerie (sacs à main, ceintures…)

- **Les décheteries et l'ISDND de Saint-Sauves**

La déchèterie de Saint Germain près Herment est à moins de 15 km de Bour-Lastic.

DECHETERIE	HORAIRES D'OUVERTURE
ROCHEFORT MONTAGNE Le Bourg T : 04.73.65.90.99	Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
LA BOURBOULE Route de Charlannes T : 04.73.65.51.54	Lundi au Samedi : 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
BAGNOLS Les Quatre Vents T : 04.73.22.23.96	Lundi et Mercredi : 9h00 -12h / 13h30-17h00 Samedi : 08h30-13h00
SAINT GERMAIN PRES HERMENT Chadeau T : 04.73.22.15.48	Lundi et Mercredi : 9h00-12h / 13h30-17h00 Samedi : 08h30 -13h00

Ce que vous pouvez déposer :

- BOIS
- GRAVATS/INERTES
- DECHETS VERTS
- FERRAILLES
- ENCOMBRANTS
- BATTERIES ET PILES
- HUILE VEGETALE ET HUILE DE MOTEUR
- TEXTILES
- DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RIQUES INFECTIEUX : déposé dans les contenants jaunes fournis par la pharmacie.
- EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES (papiers-cartons, briques alimentaires, verre, bouteilles et flacons en plastiques, boites fer/alu)
- LAMPES ET NEONS

- LES DEEE (Déchets d'équipement électriques et électroniques) : téléphone, machine à laver, four, lave-vaisselle, jouets…

- Les DDM (déchets dangereux des ménages) : peinture, colle, vernis, comburant, solvant…

Vous avez également à votre disposition pour les encombrants, les déchets verts, les DEEE et l'amiante (sous conditions), l'ISDND de Saint Sauves (plus exactement entre Bogros et Saint-Sauves à hauteur de Saint-Sulpice). Ce site est ouvert du lundi au

vendredi de 8h30 à15h30 et le samedi matin de 8h30 à 12h.

La pratique du tri sélectif est la seule solution pour limiter le coût du traitement de nos déchets et par conséquent pour limiter la hausse des redevances d'ordures ménagères.

N'oublions pas : Le respect de notre environnement est l'affaire de tous.